



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond

Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle du conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **21 novembre à 13 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

| | |
|--------------------|---|
| Alexandre Cusson | préfet |
| Yves Grondin | représentant de Drummondville |
| Michel Noël | maire de Durham-Sud |
| Jean Parenteau | maire de L'Avenir |
| François Parenteau | maire de Lefebvre |
| Sylvain Jutras | maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village |
| Stéphane Dionne | maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse |
| Guy Lavoie | maire de Saint-Bonaventure |
| Hélène Laroche | mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover |
| Jean-Guy Hébert | maire de Sainte-Brigitte-des-Saults |
| Robert Corriveau | maire de Saint-Edmond-de-Grantham |
| Thérèse Francoeur | mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey |
| Nathacha Tessier | mairesse de Saint-Germain-de-Grantham |
| Robert Julien | maire de Saint-Guillaume |
| Diane Bourgeois | mairesse de Saint-Lucien |
| Line Fréchette | mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham |
| Benoit Bourque | maire de Saint-Pie-de-Guire |
| Carole Côté | mairesse de Wickham |

EST ABSENT

| | |
|----------------|-----------------------|
| Albert Lacroix | maire de Saint-Eugène |
|----------------|-----------------------|

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Sont également présents :

M. Guy Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier
Me Michel Royer, greffier et secrétaire-trésorier adjoint
Mme Valérie Carrère, directrice aux services techniques
M. Jacques Plante, coordonnateur à l'administration et aux finances



1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12150/11/18

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du conseil du 10 octobre 2018

4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 2 octobre 2018

5. MRC de Drummond, jour après jour...

6. Finances

A) Comptes à payer / Dépôt

B) Facture cours d'eau / Fourche à Jean-Paul, branche 10 (Gc-179) à Saint-Guillaume

7. Administration

A) Calendrier des séances ordinaires du CAP et du conseil 2019

B) Prévisions budgétaires 2019 / Résolutions

- B.1) Partie I – Administration générale
- B.2) Partie I – FQM
- B.3) Partie II – Programme rénovation
- B.4) Partie III – Entente de délégation de gestion SDED
- B.5) Partie IV – Développement territorial et régional
- B.6) Partie V – Entente de services Drummondville - Matières dangereuses
- B.7) Partie VI – Écocentre
- B.8) Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective
- B.9) Partie VIII – Cours d'eau
- B.10) Partie IX – Évaluation foncière
- B.11) Partie X – Subventions CM
- B.12) Partie XI – Services d'inspection bâtiments et environnement



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- B.13) Partie XII – Forêt Drummond
- B.14) Partie XIII – Fibre optique

- C) Projets de règlements MRC-848 à 861 sur les répartitions des sommes à percevoir par les municipalités en 2019 / Présentation des règlements et avis de motion
 - C.1) Règlement MRC-848 : Partie I – Administration générale
 - C.2) Règlement MRC-849 : Partie I – FQM
 - C.3) Règlement MRC-850 : Partie II – Programme rénovation
 - C.4) Règlement MRC-851 : Partie III – Entente de délégation de gestion SDED
 - C.5) Règlement MRC-852 : Partie IV – Développement territorial et régional
 - C.6) Règlement MRC-853 : Partie V – Entente de services Drummondville -
Matières dangereuses
 - C.7) Règlement MRC-854 : Partie VI – Écocentre
 - C.8) Règlement MRC-855 : Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective
 - C.9) Règlement MRC-856 : Partie VIII – Cours d'eau
 - C.10) Règlement MRC-857 : Partie IX – Évaluation foncière
 - C.11) Règlement MRC-858 : Partie X – Subventions CM
 - C.12) Règlement MRC-859 : Partie XI – Services d'inspection bâtiments et
environnement
 - C.13) Règlement MRC-860 : Partie XII – Forêt Drummond
 - C.14) Règlement MRC-861 : Partie XIII – Fibre optique

- D) Nomination des membres du comité administratif et de planification de la MRC

- E) Projet de règlement : MRC-862 sur la rémunération des élus municipaux /
Présentation du règlement et avis de motion

- F) Projet de règlement : MRC-863 sur les modalités de publication des avis publics de
la MRC de Drummond / Présentation du règlement et avis de motion

- G) FASO / Approbation de projet

- H) Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en
milieu isolé (SUMI) / Autorisation

- I) Contrat de prêt FLI-FLS

8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

- A) Rapport du comité de suivi du PDZA
- B) Rapport du comité consultatif agricole
 - B.1) Appui à une demande d'exclusion – Saint-Félix-de-Kingsey



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

C) Approbation de modifications à des règlements et au plan d'urbanisme

C.1) Drummondville

C.1.1) Règlement n° RV18-5015

Réduire le nombre minimal d'arbres à planter dans la zone H-136-1

C.1.2) Règlement n° RV18-5032

Remplacer les affectations agricoles, rurales et résidentielles par l'affectation industrielle sur une partie du lot 4 349 660 –
Concordance au SADR

C.1.3) Règlement n° RV18-5033

Créer la zone industrielle I-5014-1 – Concordance au SADR

C.1.4) Règlement n° RV18-5039

Modifier l'article 1361.10 concernant les revêtements extérieurs dans les zones H-796-1, H-797-1 et H-798-4

10. Gestion des cours d'eau

- A) Entente relative à la répartition des coûts relatifs aux travaux dans la branche 2 de la rivière Scibouette / Autorisation
- B) Travaux d'excavation d'urgence dans le cours d'eau Turner (Gc-354) à Wickham / Informations

11. Matières résiduelles

- A) Rapport du comité de gestion des matières résiduelles (CGMR) / Dépôt du rapport

12. Sécurité publique

- A) Rapport du comité de Sécurité publique / Dépôt du rapport

13. Développement économique, social et culturel

- A) Rapport du comité culturel / Dépôt du rapport
- B) Acquisition d'une œuvre d'art / Autorisation
- C) Rencontre de l'organisme *Culture Centre-du-Québec* / Dépôt du rapport

14. Correspondances

- A) Demandes d'appui
- B) Informations générales

15. Divers

- A) Tournoi de golf de la MRC de Drummond 2019



16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
10 OCTOBRE 2018**

MRC12151/11/18

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Hélène Laroche
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 octobre 2018.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 2 OCTOBRE 2018

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 2 octobre, tel qu'adopté par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois d'octobre 2018 est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, le secrétaire-trésorier dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2018. Il n'y a pas de question.

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Novembre 2018 | |
| Factures incompressibles acquittées | 665 632,55 \$ |
| Factures approuvées | 43 432,15 \$ |
| Rémunérations | 7 138,24 \$ |
| Allocations de dépenses | 3 569,12 \$ |
| Remboursement des dépenses | 111,15 \$ |



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B) FACTURE COURS D'EAU / FOURCHE À JEAN-PAUL, BRANCHE 10 (GC-179), À
SAINT-GUILLAUME

MRC12152/11/18

CONSIDÉRANT QUE J. Noël Francoeur Inc. a déposé, le 30 septembre dernier, au bureau de la MRC de Drummond sa facture relative à des travaux effectués sur le cours d'eau Fourche à Jean-Paul, branche 10, situé dans la municipalité de Saint-Guillaume;

CONSIDÉRANT QUE de tels travaux avaient préalablement été autorisés par les résolutions *MRC10681/05/14* et *MRC11811/05/17* du conseil de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la facture est conforme à la soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme WSP;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la MRC de Drummond d'acquitter cette facture;

Il est proposé par Carole Côté
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement et le versement d'une somme de 43 955,27 \$ plus taxes applicables, pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Fourche à Jean-Paul, branche 10, dans la municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉ

7. ADMINISTRATION

A) CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CAP ET DU CONSEIL 2019

MRC12153/11/18

CONSIDÉRANT l'article 148 du *Code municipal du Québec* précisant que le conseil d'une MRC doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier doit donner un avis public du contenu du calendrier selon l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du comité administratif et de planification (CAP) et du conseil de la MRC pour l'année 2019 (article 6 du règlement MRC-756);

CONSIDÉRANT la recommandation du CAP par sa résolution CAP5712/11/18 adoptée le 6 novembre 2018;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du comité administratif et de planification (CAP) et du conseil de la MRC pour l'année 2019.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Les séances auront lieu aux locaux de la MRC de Drummond située au 436 rue Lindsay à Drummondville aux dates et heures suivantes :

**SÉANCES DU CAP ET DU CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND
POUR L'ANNÉE 2019**

| COMITÉ ADMINISTRATIF DE PLANIFICATION (CAP) | | CONSEIL DE LA MRC | |
|--|--------------|--------------------------|--------------|
| DATE | HEURE | DATE | HEURE |
| 15 JANVIER | 9 h | 23 JANVIER | 20 h |
| 5 FÉVRIER | 9 h | 13 FÉVRIER | 20 h |
| 5 MARS | 9 h | 13 MARS | 20 h |
| 2 AVRIL | 9 h | 10 AVRIL | 20 h |
| 7 MAI | 9 h | 15 MAI | 20 h |
| 4 JUIN | 9 h | 19 JUIN | 20 h |
| 3 JUILLET | 9 h | | |
| 6 AOÛT | 9 h | 14 AOÛT | 20 h |
| 4 SEPTEMBRE | 9 h | 11 SEPTEMBRE | 20 h |
| 1^{er} OCTOBRE | 9 h | 9 OCTOBRE | 20 h |
| 5 NOVEMBRE | 9 h | 20 NOVEMBRE | 15 h |
| 3 DÉCEMBRE | 9 h | 11 DÉCEMBRE | 20 h |

ADOPTÉ



B) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 / RÉOLUTIONS

| | |
|---------------------|--|
| B.1) Partie I – | Administration générale |
| B.2) Partie I – | FQM |
| B.3) Partie II – | Programme rénovation |
| B.4) Partie III – | Entente de délégation de gestion SDED |
| B.5) Partie IV – | Développement territorial et régional |
| B.6) Partie V – | Entente de services Drummondville - Matières dangereuses |
| B.7) Partie VI – | Écocentre |
| B.8) Partie VII – | Enfouissement – Cueillette sélective |
| B.9) Partie VIII – | Cours d'eau |
| B.10) Partie IX – | Évaluation foncière |
| B.11) Partie X – | Subventions CM |
| B.12) Partie XI – | Services d'inspection bâtiments et environnement |
| B.13) Partie XII – | Forêt Drummond |
| B.14) Partie XIII – | Fibre optique |

B.1) Partie I – Administration générale

MRC12154/11/18

Il est proposé par Line Fréchette
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel, l'aménagement, le soutien aux comités, le programme PAIR et la bâtisse, et comportant des revenus et dépenses de 2 959 831 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

B.2) Partie I – Administration générale - FQM

MRC12155/11/18

Il est proposé par Carole Côté
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant l'adhésion à la FQM et comportant des revenus et dépenses de 29 054 \$ soit également adoptée.

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville

ADOPTÉ

B.3) Partie II – Programme rénovation

MRC12156/11/18

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Yves Grondin
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant les différents programmes de rénovation et comportant des revenus et dépenses de 401 000 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ



B.4) Partie III – Entente de gestion SDED

MRC12157/11/18

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU

QUE La partie du budget concernant l'entente de délégation de gestion à la Société de développement économique de Drummondville (SDED) et comportant des revenus et dépenses de 1 028 766 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

B.5) Partie IV – Développement territorial et régional

MRC12158/11/18

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la mise en œuvre de l'entente sur le Fonds de développement des territoires (FDT) et incluant Réseaux Plein Air Drummond (RPAD) et comportant des revenus et dépenses de 669 243 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

B.6) Partie V – Entente de services Drummondville Matières dangereuses

MRC12159/11/18

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la mise en œuvre de l'entente de services, par Drummondville, pour la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses et comportant des revenus et dépenses de 35 172 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

B.7) Partie VI – Écocentre

MRC12160/11/18

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Benoît Bourque
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant le fonctionnement de l'Écocentre incluant la partie de la Régie intermunicipale de gestion des déchets et comportant des revenus et dépenses de 990 034 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ



B.8) Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective

MRC12161/11/18

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Yves Grondin
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant l'enfouissement, le recyclage et la cueillette sélective des matières résiduelles et organiques et comportant des revenus et dépenses de 3 061 171 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

B.9) Partie VIII – Cours d'eau

MRC12162/11/18

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 229 629 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

B.10) Partie IX – Évaluation foncière

MRC12163/11/18

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant l'évaluation foncière, soit la tenue à jour, l'équilibration et autres responsabilités des municipalités régies par le Code municipal et comportant des revenus et dépenses de 650 131 \$ soit adoptée.

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

B.11) Partie X – Subventions CM (17 municipalités)

MRC12164/11/18

Il est proposé par Thérèse Francoeur
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la contribution à différents organismes par les municipalités régies par le Code municipal et comportant des revenus et dépenses de 28 513 \$ soit adoptée.

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B.12) Partie XI – Service d’inspection bâtiments et environnement

MRC12165/11/18

Il est proposé par Benoît Bourque
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant l’inspection des bâtiments et d’autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 81 811 \$ soit adoptée.

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

B.13) Partie XII – Forêt Drummond

MRC12166/11/18

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la Forêt Drummond et comportant des revenus et dépenses de 410 709 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

B.14) Partie XIII – Fibre optique

MRC12167/11/18

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la fibre optique et comportant des revenus et dépenses de 96 925 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

C) PROJETS DE RÈGLEMENTS MRC-848 À 861 SUR LES RÉPARTITIONS DES SOMMES À PERCEVOIR PAR LES MUNICIPALITÉS EN 2019 / PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION

- C.1) Règlement MRC-848 : Partie I – Administration générale
- C.2) Règlement MRC-849 : Partie I – FQM
- C.3) Règlement MRC-850 : Partie II – Programme rénovation
- C.4) Règlement MRC-851 : Partie III – Entente de délégation de gestion SDED
- C.5) Règlement MRC-852 : Partie IV – Développement territorial et régional
- C.6) Règlement MRC-853 : Partie V – Entente de services Drummondville -
Matières dangereuses
- C.7) Règlement MRC-854 : Partie VI – Écocentre
- C.8) Règlement MRC-855 : Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective
- C.9) Règlement MRC-856 : Partie VIII – Cours d’eau
- C.10) Règlement MRC-857 : Partie IX – Évaluation foncière
- C.11) Règlement MRC-858 : Partie X – Subventions CM



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- C.12) Règlement MRC-859 : Partie XI – Services d’inspection bâtiments et environnement
- C.13) Règlement MRC-860 : Partie XII – Forêt Drummond
- C.14) Règlement MRC-861 : Partie XIII – Fibre optique

C.1) Règlement MRC-848 : Partie I – Administration générale

Avis de motion et présentation du règlement : Partie I – Administration générale – MRC-848

AVIS DE MOTION est donné par Diane Bourgeois qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-848 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel, l'aménagement, le soutien aux comités, le programme PAIR et la bâtisse prévues pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC-848 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

C.2) Règlement MRC-849 : Partie I – FQM

Avis de motion et présentation du règlement : Partie I – Administration générale / FQM–MRC-849

AVIS DE MOTION est donné par Stéphane Dionne qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-849 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer la dépense concernant l'adhésion à la FQM prévue pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC-849 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

C.3) Règlement MRC-850 : Partie II – Programme rénovation

Avis de motion et présentation du règlement : Partie II – Programme rénovation – MRC-850

AVIS DE MOTION est donné par Robert Corriveau qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-850 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant les différents programmes de rénovation prévues pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC-850 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



C.4) Règlement MRC-851 : Partie III – Entente de délégation de gestion SDED

Avis de motion et présentation du règlement : Partie III – Entente de gestion SDED - MRC-851

AVIS DE MOTION est donné par Yves Grondin qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-851 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'entente de délégation de gestion à la Société de Développement économique de Drummondville (SDED) pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC- 851 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

C.5) Règlement MRC-852 : Partie IV – Développement territorial et régional

Avis de motion et présentation du règlement : Partie IV – Développement territorial et régional – MRC-852

AVIS DE MOTION est donné par Michel Noël qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-852 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la mise en œuvre de l'entente sur le Fonds de développement des territoires (FDT) prévues pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC-852 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

C.6) Règlement MRC-853 : Partie V – Entente de services Drummondville - Matières dangereuses

Avis de motion et présentation du règlement : Partie V – Entente de services Drummondville - Matières dangereuses – MRC-853

AVIS DE MOTION est donné par Line Fréchette qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-853 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses relatives à la mise en œuvre de l'entente de services, par Drummondville, pour la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses prévues pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC-853 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

C.7) Règlement MRC-854 : Partie VI – Écocentre

Avis de motion et présentation du règlement : Partie VI – Écocentre – MRC-854

AVIS DE MOTION est donné par Nathacha Tessier qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-854 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le fonctionnement de l'Écocentre incluant la partie de la Régie intermunicipale et de gestion des déchets prévues pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC-854 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

C.8) Règlement MRC-855 : Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective

Avis de motion et présentation du règlement : Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective– MRC-855

AVIS DE MOTION est donné par Sylvain Jutras qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-855 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'enfouissement et la cueillette sélective des matières résiduelles et des matières organiques prévues pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC-855 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

C.9) Règlement MRC-856 : Partie VIII – Cours d'eau

Avis de motion et présentation du règlement : Partie VIII – Cours d'eau – MRC-856

AVIS DE MOTION est donné par Benoît Bourque qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-856 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC-856 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

C.10) Règlement MRC-857 : Partie IX – Évaluation foncière

Avis de motion et présentation du règlement : Partie IX – Évaluation foncière – MRC-857

AVIS DE MOTION est donné par Robert Julien qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-857 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'évaluation foncière, soit la tenue à jour, l'équilibrage et autres responsabilités des municipalités régies par le *Code municipal* prévues pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC-857 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

C.11) Règlement MRC-858 : Partie X – Subventions CM

Avis de motion et présentation du règlement : Partie X – Subventions CM – MRC-858

AVIS DE MOTION est donné par François Parenteau qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-858 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la contribution à différents organismes des municipalités régies par le *Code municipal* prévues pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC-858 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

C.12) Règlement MRC-859 : Partie XI – Services d'inspection bâtiments et environnement

Avis de motion et présentation du règlement : Partie XI – Service d'inspection bâtiments et environnement – MRC-859

AVIS DE MOTION est donné par Michel Noël qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-859 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'inspection en bâtiments, environnement et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC-859 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

C.13) Règlement MRC-860 : Partie XII – Forêt Drummond

Avis de motion et présentation du règlement : Partie XII – Forêt Drummond – MRC-860

AVIS DE MOTION est donné par Yves Grondin qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-860 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la Forêt Drummond prévues pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC-860 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

C.14) Règlement MRC-861 : Partie XIII – Fibre optique

Avis de motion et présentation du règlement : Partie XII – Projet fibre optique – MRC-861

AVIS DE MOTION est donné par Jean-Guy Hébert qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-861 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le projet de fibre optique prévues pour l'exercice financier 2019.

Copie du projet de règlement MRC-861 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

D) NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DE
PLANIFICATION DE LA MRC

MRC12168/11/18

Le préfet rappelle que le maire de la Ville de Drummondville est d'office membre du comité administratif et de planification (CAP) conformément aux dispositions du règlement MRC-756 de la MRC de Drummond et de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté* (Projet de loi 77/2002, chap. 68).

En vertu de l'article 2 du règlement MRC-756, le CAP est composé de sept membres du conseil dont le préfet, le préfet suppléant et cinq autres membres nommés par résolution du conseil, le 4^e mercredi de novembre de chaque année.

En conséquence, Alexandre Cusson et Carole Côté sont élus d'office.

Il est proposé par Jean Parenteau

Que Michel Noël soit candidat au poste de représentant au CAP.

Michel Noël accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Que Nathacha Tessier soit candidate au poste de représentant au CAP.

Nathacha Tessier accepte sa mise en candidature.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Robert Julien
Que Jean-Guy Hébert soit candidat au poste de représentant au CAP.
Jean-Guy Hébert accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Line Fréchette
Que Thérèse Francoeur soit candidate au poste de représentant au CAP.
Thérèse Francoeur accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Sylvain Jutras
Qu'Albert Lacroix soit candidat au poste de représentant au CAP.
Advenant sa mise en candidature, Albert Lacroix avait déjà mentionné son acceptation lors de la
séance du CAP du 6 novembre 2018.

Il n'y a pas d'autre mise en candidature.

Il est proposé par Robert Corriveau
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

QUE les sept élus suivants soient nommés membres du CAP :

- Alexandre Cusson
- Carole Côté
- Michel Noël
- Nathacha Tessier
- Jean-Guy Hébert
- Thérèse Francoeur
- Albert Lacroix

ADOPTÉ

E) PROJET DE RÈGLEMENT MRC-862 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
MUNICIPAUX / PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

L'OBJET DE CE RÈGLEMENT PORTE SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
MUNICIPAUX.

**RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-862 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est donné par Alexandre Cusson qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement MRC-862 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Drummond.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Copie du projet de règlement MRC-862 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11-001)*.

F) PROJET DE RÈGLEMENT MRC-863 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DE DRUMMOND / PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

L'OBJET DE CE RÈGLEMENT PORTE SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DE DRUMMOND SUR SON SITE INTERNET.

RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-863 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DE DRUMMOND

AVIS DE MOTION est donné par Robert Julien à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, sera soumis pour adoption le règlement numéro MRC-863 sur les modalités de publication des avis publics de la MRC de Drummond, afin notamment de prévoir la publication des avis publics de la MRC de Drummond sur son site Web.

Copie du projet de règlement MRC-863 est remise à tous les membres du conseil de la MRC de Drummond conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

G) FASO / APPROBATION DE PROJETS

MRC12169/11/18

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO) de la MRC de Drummond vise à favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental, sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le FASO est financé par le Fonds de développement des territoires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse des demandes de financement se sont rencontrés le 18 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à l'évaluation, en respect de la grille de critères d'analyse comprise dans sa Politique de contribution financière, des projets suivants déposés dans le cadre d'une demande de financement :

- L'Orchestre symphonique de Drummondville souhaite acquérir deux instruments de musique de la famille des percussions de qualité professionnelle souvent nécessaires pour ses concerts, pour une somme de 7 300 \$;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- L'organisme Action Toxicomanie demande un soutien pour l'implantation d'un nouveau service de prévention des dépendances s'adressant spécifiquement aux parents d'adolescents ayant été initiés à la consommation de psychotropes ou présentant un problème évident de dépendance, pour une somme de 3 963 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces deux projets font l'objet d'une recommandation par le comité;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Sylvain Jutras

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ACCORDER une subvention, à la suite du respect des conditions signifiées par le comité de recommandation du FASO, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond aux organismes suivants :

- 4 000 \$ à l'Orchestre Symphonique de Drummondville
- 4 000 \$ à Action Toxicomanie

D'AUTORISER la direction générale et le préfet à signer les ententes inhérentes au dossier.

D'ENGAGER les dépenses à même la Partie IV des prévisions budgétaires 2018 (FDT 2017-2018).

D'AUTORISER les versements en respect des modalités indiquées aux ententes.

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution aux promoteurs des projets et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉ

H) ENTENTE COMMUNE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE
D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) / AUTORISATION

MRC12170/11/18

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'offrir aux citoyens fréquentant le territoire de la MRC de Drummond des services en sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités ne disposent pas des équipements ou ne sont pas en mesure d'offrir actuellement le service de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est approprié de favoriser l'entraide entre les municipalités pour offrir un service d'urgence en milieu isolé adéquat sur l'ensemble du territoire de la MRC de Drummond;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est de mettre en place ce service d'entraide, d'en établir le mode de fonctionnement ainsi que les frais reliés à l'utilisation des ressources et équipements mis à la disposition du sauvetage d'urgence en milieu isolé à l'intérieur du territoire des municipalités desservies par la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE pour l'instant, seules les municipalités de Saint-Majorique-de-Grantham et de Saint-Cyrille-de-Wendover possèdent les équipements et le personnel formé pour effectuer du sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec, L.R.Q., c.C-27.1* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet, M Alexandre Cusson et le secrétaire-trésorier de la MRC de Drummond à signer « *L'ENTENTE COMMUNE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)* ».

ADOPTÉ

I) CONTRAT DE PRÊT FLI-FLS

MRC12171/11/18

CONSIDÉRANT la résolution *MRC11330/04/16* qui autorisait Christine Labelle, Jean-Pierre Vallée, Alexandre Cusson et Martin Dupont à signer des contrats de prêt du FLI et du FLS;

CONSIDÉRANT QUE la Banque Nationale demande à la Société de développement économique de Drummondville (SDED) de mettre à jour les signataires aux comptes du FLI et du FLS qui sont en fidéicomis à la SDED;

CONSIDÉRANT QUE Christine Labelle et Jean-Pierre Vallée ne sont plus en poste à la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'il faut les remplacer par de nouveaux signataires;

Il est proposé par Line Fréchette
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

DE REMPLACER Christine Labelle par Guy Drouin et Jean-Pierre Vallée par Carole Côté pour la signature des contrats de prêt et des comptes bancaires du FLI et du FLS.

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer les contrats de prêt et les comptes bancaires du FLI et du FLS :

- Guy Drouin, en sa qualité de directeur général de la MRC de Drummond
- Carole Côté, en sa qualité de préfète suppléante de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ



8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} novembre 2018 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SUIVI DU PDZA

Mme Carole Côté dépose le rapport du comité de suivi du PDZA de la rencontre du 10 octobre 2018. Après sa lecture, il n'y a aucune question.

B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

M. Benoît Bourque dépose le rapport du comité consultatif agricole de la rencontre du 14 novembre 2018. Après sa lecture, il n'y a aucune question.

B.1) Appui à une demande d'exclusion – Saint-Félix-de-Kingsey

MRC12172/11/18

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey requiert l'appui de la MRC de Drummond dans un dossier d'une demande d'exclusion de la zone agricole permanente qui sera envoyée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'agrandissement du périmètre d'urbanisation à des fins industrielles afin d'assurer l'expansion et la poursuite des activités industrielles de l'entreprise Spiralco Inc. qui est implantée sur le terrain adjacent;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à soustraire de la zone agricole le lot 5 739 693 d'une superficie de 4,6 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la demande présente le site comme étant celui de moindre impact sur les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Drummond est en vigueur depuis le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 14 novembre 2018;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Carole Côté

ET RÉSOLU

D'INFORMER la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey que la MRC de Drummond appuie sa demande d'exclusion qui sera présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ



C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS ET AU PLAN
D'URBANISME

C.1) Drummondville

C.1.1) Règlement n° RV18-5015

Réduire le nombre minimal d'arbres à planter dans la zone H-136-1

MRC12173/11/18

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV18-5015 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de diminuer de six à deux le nombre minimal d'arbres à planter sur les terrains situés dans la zone d'habitation H-136-1;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Hélène Laroche

Appuyé par Jean Parenteau

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV18-5015 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV18-5015 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.2) Règlement n° RV18-5032

Remplacer les affectations agricoles, rurales et résidentielles par l'affectation industrielle sur une partie du lot 4 349 660 – Concordance au SADR

MRC12174/11/18

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV18-5032 modifiant son plan d'urbanisme n° 4299;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de remplacer l'affectation agricole (AG) et l'affectation rurale résidentielle (RU2) par l'affectation industrielle (I2) sur une partie du lot 4 349 660 afin de reconnaître la présence des activités industrielles d'abattage et commerciales de vente de la Ferme des Voltigeurs;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications sont effectuées en concordance avec le règlement MRC-826 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 14 novembre 2018;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Benoît Bourque
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV18-5032 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV18-5032 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.3) Règlement no RV18-5033
Créer la zone industrielle I-5014-1 – Concordance au SADR

MRC12175/11/18

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV18-5033 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de créer la zone industrielle I-5014-1 à partir du lot 4 349 660 et d'autoriser les usages industriels en lien avec l'abattage et le conditionnement de la volaille ainsi que l'usage accessoire de vente au détail;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications sont effectuées en concordance avec le règlement MRC-826 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 14 novembre 2018;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV18-5033 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV18-5033 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

C.1.4) Règlement n° RV18-5039

Modifier l'article 1361.10 concernant les revêtements extérieurs dans les zones H-796-1, H-797-1 et H-798-4

MRC12176/11/18

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV18-5039 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier l'article 1361.10 applicable aux zones d'habitation H-796-1, H-797-1 et H-798-4 afin d'assujettir tous les bâtiments d'un minimum de six logements à l'obligation d'installer un revêtement extérieur incombustible;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Guy Lavoie

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV18-5039 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV18-5039 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

A) ENTENTE RELATIVE À LA RÉPARTITION DES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DANS LA BRANCHE 2 DE LA RIVIÈRE SCIBOUEtte / AUTORISATION

MRC12178/11/18

CONSIDÉRANT QUE la branche 2 de la rivière Scibouette est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE le bassin versant de la branche 2 de la rivière Scibouette draine une partie de la municipalité de Saint-Eugène dans la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE suite aux relevés exécutés par la MRC d'Acton, des travaux d'entretien sont requis pour ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton prend en charge la responsabilité de la gestion et de l'exécution des travaux d'entretien requis;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales* permet d'exercer cette compétence commune via une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente permet d'éviter la tenue d'une rencontre du Bureau de délégués et d'accélérer les procédures, tout en réduisant les frais pour les MRC concernées;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Yves Grondin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet et la direction générale à signer l'entente proposée par la MRC d'Acton pour la réalisation de travaux d'entretien dans la branche 2 de la rivière Scibouette.

ADOPTÉ

B) TRAVAUX D'EXCAVATION D'URGENCE DANS LE COURS D'EAU TURNER
(GC-354) À WICKHAM / INFORMATIONS

MRC12179/11/18

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC a le devoir d'assurer la sécurité des personnes et des biens en matière d'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'urgence sont requis afin de, notamment, dégager le ponceau du cours d'eau Turner traversent le 9^e Rang à Wickham et éviter aux eaux, dont l'écoulement est inversé, de provoquer des dommages importants dans la sablière;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement sont projetés en 2019 pour remettre le cours d'eau Turner en état;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond, dans un geste de prévention, a déjà procédé au rétablissement temporaire du sens d'écoulement du cours d'eau Turner.

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

DE PRENDRE note des informations contenues dans le préambule de la présente résolution.

D'ACCEPTER les travaux d'urgence afin de dégager le ponceau du cours d'eau Turner traversent le 9^e Rang à Wickham.

ADOPTÉ



11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (CGMR) / DÉPÔT DU RAPPORT

M. Alexandre Cusson dépose le rapport du comité de gestion des matières résiduelles (CGMR) de la rencontre du 18 octobre 2018. Après sa lecture, il n'y a aucune question.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE / DÉPÔT DU RAPPORT

Mme Hélène Laroche dépose le rapport du comité de Sécurité publique de la rencontre du 13 novembre 2018. Après sa lecture, il n'y a aucune question.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) RAPPORT DU COMITÉ CULTUREL / DÉPÔT DU RAPPORT

M. Alexandre Cusson dépose le rapport du comité culturel de la rencontre du 31 octobre 2018. Il n'y a aucune question.

B) ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART / AUTORISATION

MRC12180/11/18

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} avril 2009, en application de sa politique culturelle, la MRC de Drummond adoptait sa *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*;

CONSIDÉRANT QUE l'action 6 du plan d'action triennal en culture 2017-2019, adopté par la MRC de Drummond le 14 décembre 2016, prévoit les sommes nécessaires à l'acquisition d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT QU'à la mi-octobre 2018, le comité dédié à la susdite *Politique d'acquisition d'œuvres d'art* a analysé par courriel les propositions et offres d'artistes de la région;

CONSIDÉRANT QU'en respect des critères de sélection préétablis et du cadre budgétaire déjà défini, ledit comité suggérerait l'acquisition de l'œuvre suivante :

- une œuvre multimédia imprimée sur papier photo de 87 cm X 115 cm de Claudel Lauzière Vanasse intitulée « Sur le patio de la voisine »;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Sylvain Jutras

Appuyé par Nathacha Tessier

ET RÉSOLU

D'ACQUÉRIR pour la somme ci-après mentionnée l'œuvre suivante :

une œuvre multimédia imprimée sur papier photo de 87 cm X 115 cm de Claudel Lauzière Vanasse intitulée : « Sur le patio de la voisine » pour la somme de 1 475 \$.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER le paiement de 1 475 \$ pour cette œuvre.

D'AUTORISER la direction générale de la MRC de Drummond de signer pour et au nom de celle-ci tous les documents nécessaires et utiles à cet acquisition, incluant le contrat préparé à cet effet.

ADOPTÉ

C) RENCONTRE DE L'ORGANISME *CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC* / DÉPÔT DU RAPPORT

Mme Diane Bourgeois dépose le rapport de la rencontre *Culture Centre-du-Québec* du 24 octobre 2018. Il n'y a aucune question.

14. CORRESPONDANCES

A) DEMANDES D'APPUI

Aucune demande

B) INFORMATIONS GÉNÉRALES

| | |
|-----------------|--|
| 9 octobre 2018 | Ministère de la Sécurité publique / Versement visant à rembourser aux organisations municipales les frais de scolarité pour chaque candidat ayant réussi une formation de pompier |
| 10 octobre 2018 | MRC du Haut-Richelieu / Appui à la MRC de Drummond demandant au MAMOT de modifier les modalités du prochain Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) |
| 15 octobre 2018 | Transports, Mobilité durable et Électrification des transports / Déploiement d'une affiche de sensibilisation aux risques associés à la circulation en lieu agricole |
| 16 octobre 2018 | MRC Les Moulins / Appui à la MRC de Drummond demandant au MAMOT de modifier les modalités du prochain Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) |
| 17 octobre 2018 | Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles / Programme de réforme cadastrale, interdiction d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par le mandat de rénovation cadastrale 2602 |
| 18 octobre 2018 | MAMOT / Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 |
| 22 octobre 2018 | UQTR Université du Québec à Trois-Rivières / Consultation en vue de la nomination de trois membres au conseil d'administration |



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

| | |
|-----------------|--|
| 23 octobre 2018 | MAMOT / Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2019 |
| 25 octobre 2018 | Registraire des entreprises / Envoi des documents de constitution pour l'OBNL Parc régional de la Forêt Drummond |
| 29 octobre 2018 | Registraire des entreprises du Québec / Code d'accès clicSÉQR express pour l'OBNL Parc régional de la Forêt Drummond |
| 29 octobre 2018 | Revenu Québec / Informations relatives à l'enregistrement de l'OBNL Parc régional de la Forêt Drummond |

15. DIVERS

A) TOURNOI DE GOLF DE LA MRC DE DRUMMOND 2019

Le préfet mentionne que la prochaine édition 2019 pour le tournoi de golf de la MRC de Drummond, au profit des P'tites boîtes à lunch, aura lieu le 20 juin 2019. De plus, après discussions et vérifications, il n'y aura pas de jumelage entre le tournoi de golf de la MRC et le tournoi de golf de la SQ.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

M. Gilles Paul-Hus, résident de Saint-Bonaventure, pose des questions sur le budget 2019, sur la dossier Forêt Drummond et sur le dossier de la fibre optique et le préfet répond.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12181/11/18

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 h 05.

Alexandre Cusson
Préfet

Guy Drouin
Secrétaire-trésorier

